

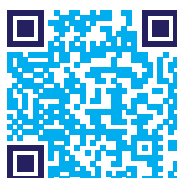


**Nouvelle convention collective**

**au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :**

**VOS DROITS SERONT MODIFIÉS**


**Une question sur vos droits suite au changement de convention collective ? contactez-nous !**





 06 22 40 43 21

 [metallurgie@unsa-industrie.org](mailto:metallurgie@unsa-industrie.org)

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, vous serez régis par une nouvelle convention nationale collective. Elle se substituera aux droits existants dans les conventions collectives territoriales, de la sidérurgie et des ingénieurs et cadres. Cette nouvelle convention fragilise les droits des salariés.

 En remplacement d'une démarche qui reconnaissait les parcours professionnels et les compétences des individus, les signataires ont choisi un **nouveau système de classification** basé sur la seule évaluation des postes et soumise à l'appréciation unilatérale de l'entreprise. Les compétences et diplômes ne sont plus reconnus.

 Le nouveau mode de calcul de la **prime d'ancienneté** provoque une **baisse très significative** de son montant notamment pour les salariés relevant aujourd'hui de la convention collective de la région parisienne.

 Suppression de la notion de statut (ouvriers, employés, techniciens, agents de maîtrise) remplacée par les notions de cadres et non cadres.

 La garantie de rémunération des **Ingénieurs & Cadres débutants** est **abaissée de plus de 20 %** pendant les 6 premières années.

 Licenciement possible suite à absence prolongée.

 Disparition de l'évolution automatique de certains Ingénieurs et Cadres.

# Des nouvelles négociations vont s'ouvrir dans votre entreprise. Participez-y grâce à l'UNSA en devenant représentant du personnel !

*La nouvelle convention collective va entraîner, dans de nombreuses entreprises, la renégociation des accords.*

## 1. Vous souhaitez participer aux négociations et défendre vos droits avec l'UNSA ? Devenez représentant du personnel.

Avec l'UNSA, conservez votre autonomie dans les négociations.

**En effet, les accords d'entreprise ne sont pas soumis à validation d'une instance nationale. Les négociateurs en entreprise sont libres de signer ou non.** L'UNSA met en revanche à votre disposition tous les services nécessaires pour vous aider : juristes, conseils, formation.

## 2. Représentant du personnel, vous voulez tout savoir sur la nouvelle convention collective et être accompagné pour renégocier vos accords d'entreprise ? Contactez-nous !

### L'UNSA c'est quoi ? L'UNSA c'est qui ?

L'Union Nationale des Syndicats Autonomes, créée en 1993 est la 5ème force syndicale française :

- + Plusieurs centaines de syndicats et des milliers de sections syndicales.
- + 22 fédérations regroupant tous les secteurs d'activité de la Fonction publique et des entreprises privées.
- + Une présence interprofessionnelle sur l'ensemble du territoire à travers des équipes locales, départementales et régionales.
- + Une présence dans des entreprises majeures de la métallurgie et de la sidérurgie : Stellantis, Renault, Naval Group, Thalès, Airbus, Dassault, Arcelor Mittal, ....

### Nous contacter

#### Fédération UNSA Industrie & Construction

 21 rue Jules Ferry - 93177 - BAGNOLET Cedex

 01 48 18 88 24  [metallurgie@unsa-industrie.org](mailto:metallurgie@unsa-industrie.org)

 [unsa-industrie.com](http://unsa-industrie.com)  UNSAIndustrie